
Délibération n°2019-22

Objet : Désignation des représentants de Paris

Le 28 novembre 2019, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis sous la présidence de Stéphanie DAUMIN, Présidente,

Nombre de membres composant le Comité syndical : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 3

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

12 DEC. 2019

Le quorum étant atteint,

Raymond CHARRESON a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat votés le 20 mai 2016 et modifiés les 16 juin 2016, 4 novembre 2016, 27 juin 2018 et 21 février 2019 ;

Vu la délibération n° 2019 R20 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 désignant ses représentants au sein du Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Considérant qu'il convient de prendre acte des désignations des délégués ;

ARTICLE UNIQUE :

Prend acte que le Conseil de Paris a désigné :

Délégués titulaires :

- M. Jean-François MARTINS,
- M. François VAUGLIN,

Délégués suppléants :

- M. Patrick BLOCHE,
- M. Didier LE RESTE.

Cité de la gastronomie Paris-Rungis

+33 (0) 1 85 78 17 35

contact@citegastronomie-parisrungis.com

40, rue du Séminaire • Bâtiment G5E • 94550 Chevilly-Larue

Adresse postale :

40, rue du Séminaire • Centra 434 • 94626 Rungis Cedex

SIRET : 200 062 883 00026 - APE : 8411Z

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente
Par délégation,

